



UNJSPF

LA CCPPNU À 75 ANS

La sécurité des pensions des
fonctionnaires internationaux depuis
1949

LA CCPPNU À 75 ANS

La sécurité des pensions des
fonctionnaires internationaux depuis
1949



La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à 75 ans : garantir la sécurité des pensions des fonctionnaires internationaux depuis 1949.
Copyright © Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies 2023, tous droits réservés, dans le monde entier.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
885 Second Avenue New York, NY 10017. USA
www.unjspf.org/fr

Remerciements

La Caisse tient à exprimer sa profonde gratitude aux nombreuses personnes qui ont contribué à la réalisation de cette publication du 75e anniversaire. Il s'agit de membres du personnel, en activité ou à la retraite, de la direction de la Caisse des pensions, de l'administration des pensions, du Bureau de gestion des investissements et du secrétariat du Comité mixte. Nous vous remercions d'avoir partagé vos précieuses connaissances et votre mémoire institutionnelle, qui ont toutes contribué à enrichir le contenu de « La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à 75 ans. »

Nous remercions chaleureusement les comités des pensions du personnel de nos organisations affiliées pour leur collaboration continue et leurs conseils en vue d'améliorer l'expérience client de nos participant.e.s dans le monde entier. Nous adressons également nos remerciements et notre reconnaissance à chacune des diverses associations de retraité.e.s, à savoir la FAAFI et ses associations membres locales, pour leur connaissance et leur engagement à répondre aux besoins et aux attentes de nos retraité.e.s sur le terrain.

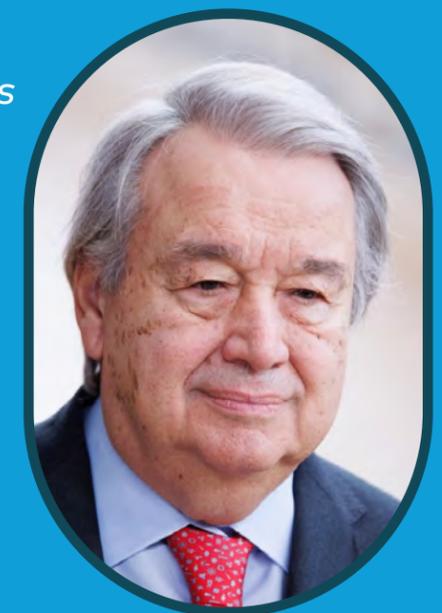
Enfin, nous tenons à remercier tout particulièrement nos participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires, à qui cette publication est dédiée. De l'Afrique à l'Asie, des Amériques à l'Europe et à l'Océanie - votre expertise, votre dévouement, votre diplomatie et les sacrifices que vous avez consentis en tant que membres de la fonction publique internationale sont inestimables. Nous avons l'immense privilège de vous servir.



“Les fonctionnaires internationaux consacrent leur carrière à la construction d’un monde meilleur et plus sûr pour tou.te.s.

Après avoir servi la famille des Nations Unies, ils méritent une certaine sécurité dans leur propre vie.

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies assure cette sécurité financière depuis 75 ans.”



Secrétaire général des Nations Unies
António Guterres

Abréviations

AAFI	Association des anciens fonctionnaires internationaux
ALM	Gestion actif-passif
NZAOA	L'Alliance des propriétaires d'actifs Net Zéro
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DCE	Certificat numérique de droit à prestation
ESG	Questions d'environnement, de société et de gouvernance
FAAFI	Fédération des associations des anciens fonctionnaires internationaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
SIAP	Système intégré d'administration des pension
ExPP	Exposé de la Politique de placement
UIT	Union internationale des télécommunications
MSS	Espace client
ONG	Organisation non gouvernementale
BGI	Bureau de la gestion des investissements
SP	Système de pensions
PRI	Principes pour l'Investissement Responsable
RSG	Représentant du Secrétaire général
ODD	Objectiv de de développement durable
SPC	Comité des pensions du personnel
ONU	Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
CCPPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
WFP	Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMI	Organisation maritime internationale

Contenu

05	Remerciements
08	Acronymes
12	Message de la Présidente du Comité mixte
14	Message de l'Administratrice des pensions
16	Message du Représentant du Secrétaire général
18	Message du Président de la FAAFI
20	Comment tout a commencé : L'histoire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
23	Caisse de prévoyance des Nations Unies
24	La naissance de la CCPPNU
28	Nous avons parcouru un long chemin !
31	Notre impact en un coup d'œil
33	Principales caractéristiques de la Caisse
34	Notre famille mondiale
36	Garantir la diversité, l'égalité et l'inclusion
42	Moteur du changement : investissement durable et responsabilité sociale
48	Évolution de la Caisse : personnel, processus et technologie
54	Une Caisse mondiale, un service global
60	La voie à suivre
64	Ressources de la CCPPNU à consulter
66	La direction de la Caisse





Message de la Présidente du Comité mixte



"75 ans d'expérience, d'examen constant et d'efforts pour améliorer le retour sur investissement et nos services aux retraité.e.s. D'un régime de retraite au service d'une seule organisation affiliée, nous sommes devenus l'une des caisses de pension les plus importantes et les plus complexes au monde. C'est une réussite considérable."

Annick Van Houtte
Présidente du Comité mixte



Quel est le rôle du Comité mixte ?

Le Comité mixte rend compte à l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est à lui qu'incombe la responsabilité ultime de l'administration de la Caisse.

Il est composé de 33 membres ; 11 membres représentent les organes directeurs des organisations affiliées, 11 membres sont nommés par les chefs de secrétariat des organisations affiliées et 11 membres sont élus par les participant.e.s en service. Ils s'efforcent de protéger les meilleurs intérêts des participant.e.s et des retraité.e.s/bénéficiaires de la Caisse, en fixant des objectifs et des politiques stratégiques, en assurant une surveillance générale et en assurant le suivi et l'évaluation.

Le 7 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies (résolution 248 (III)), qui assureront des prestations de retraite, de décès et d'invalidité au personnel des Nations Unies et d'autres organisations internationales admises à participer à la Caisse.

Les fonctionnaires internationaux ne bénéficient pas nécessairement de la sécurité sociale dans leur pays d'origine et la pension que la Caisse leur verse est souvent la seule source de revenus pour eux et leur famille lorsqu'ils ou elles prennent leur retraite. Conformément aux droits promus par l'ONU et ses organisations affiliées, la Caisse contribue à assurer une certaine sécurité financière aux fonctionnaires internationaux à la fin de leur service ou à leurs proches en cas de coup dur.

Après sept décennies, la Caisse est passée d'un régime de pension au service d'une seule organisation (l'ONU) à un régime de pension global au service de 25 organisations affiliées, comprenant plus de 140 000 participant.e.s et 80 000 retraité.e.s et bénéficiaires dans 190 pays et territoires. Malgré la volatilité des marchés, la Caisse continue de croître. Aujourd'hui, la valeur de ses actifs dépasse 80 milliards de dollars (contre 13,5 millions de dollars en décembre

1950). Elle se classe au 64ème rang des plus grands régimes de retraite au monde en termes d'actifs sous gestion ([Thinking Ahead Institute, 2023](#)).

Le 75ème anniversaire de la Caisse est l'occasion de se pencher sur ses réalisations et de reconnaître tous ceux qui travaillent sans relâche dans l'ombre pour tenir la promesse du système des Nations Unies de garantir la sécurité des pensions à son personnel.

En tant que Présidente du Comité mixte, je tiens à souligner le formidable travail accompli par les 33 membres du Comité. Nous nous réunissons chaque année pour protéger les intérêts des participant.e.s et des retraité.e.s/bénéficiaires de la Caisse, en fixant des objectifs et des politiques stratégiques, ainsi qu'en supervisant et en surveillant sa gestion et sa situation financière à long terme. Nous examinons un large éventail de rapports émanant

de l'équipe de direction de la Caisse, des auditeurs internes et externes et des sous-comités du Comité mixte. Par l'intermédiaire du comité d'audit, du comité de suivi de la solvabilité de la caisse et des actifs et passifs, du comité des actuaires et d'autres groupes de travail ad hoc, le Comité mixte est en mesure de traiter des questions spécifiques, notamment les questions actuarielles et de solvabilité, les résultats des audits et la conception des prestations de retraite.

Le contrôle et la gestion de la Caisse sont des activités approfondies et multiformes menées par de nombreux comités avec l'aide d'experts indépendants, ainsi que par les Comités des pensions du personnel des organisations affiliées et de leurs secrétariats.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez, à l'occasion de ce 75ème anniversaire, les résultats d'une Caisse bien gérée. Grâce à une bonne gouvernance, la Caisse s'est développée à une échelle véritablement mondiale- il est l'un des rares régimes de retraite à prestations définies à jour d'une situation financière et opérationnelle solide.

Au nom du Comité mixte, je tiens à remercier Rosemarie McClean, l'Administratrice des pensions, et le Représentant pour les investissements de la Caisse, Pedro Guazo, ainsi que l'ensemble du personnel de la Caisse pour leur dévouement à l'égard de la Caisse et de ses client.e.s. Ils se soucient de ce qu'ils font et de ceux qu'ils servent, ce qui s'est traduit par une Caisse solide, une expérience client améliorée et une tranquillité d'esprit pour notre communauté mondiale.

Message de l'Administratrice des pensions



"Le monde a beaucoup changé en 75 ans, mais notre objectif reste essentiellement le même. Nous assurons la sécurité des pensions d'une fonction publique internationale qui n'est pas couverte par les systèmes nationaux"

Rosemarie McClean
Administratrice des pensions

La Caisse est un pilier de la proposition de valeur en matière d'emploi qui attire les meilleurs et les plus brillants de tous les coins du monde pour travailler dans ses organisations affiliées.

Cette publication rend hommage aux fondateurs de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, aux dirigeants et au personnel en coulisses, et en particulier aux client.e.s de la Caisse qui ont travaillé sans relâche pour favoriser la coopération entre toutes les nations afin de rendre le monde meilleur.

À l'occasion de notre 75ème anniversaire, nous soulignons la sagesse de ceux qui nous ont précédés et nous nous tournons vers un plan nouveau et plus solide pour l'avenir, qui continue d'offrir à nos participant.e.s le droit à une pension et la possibilité d'avoir un impact positif dans le monde réel.

Comme vous le lirez dans les pages qui suivent, la Caisse a toujours eu pour objectif d'assurer la sécurité financière du personnel de nos organisations

affiliées dans le monde entier. En collaboration avec nos organisations affiliées, nos partenaires locaux et nos associations sur le terrain, nous nous efforçons d'atteindre l'ensemble de nos client.e.s et parties prenantes. Nous sommes à l'écoute et nous nous adaptons aux besoins de notre communauté diversifiée dans un paysage en constante évolution, et nous adoptons les dernières technologies pour rationaliser les processus, renforcer l'ouverture et la transparence, et améliorer continuellement nos services aux client.e.s.

Les anniversaires sont des occasions de célébration, de réflexion et de résolution. Pensez aux milliers de personnes qui travaillent parfois dans des lieux d'affectation difficiles, voire hostiles. Qu'il s'agisse d'un auditeur mexicain visitant un lieu d'affectation

en République démocratique du Congo ou d'un agent humanitaire vietnamien en Ukraine, nos fonctionnaires internationaux sont rassurés de savoir qu'ils seront pris en charge après une vie de service et que leurs proches seront soutenus en cas de maladie, de blessure ou de décès.

L'impact est réel. Derrière chacun.e de nos participant.e.s, il y a une histoire. Soutenir nos participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires, que ce soit dans des circonstances difficiles ou en reconnaissance d'une vie de service dévoué, est peut-être la partie la plus gratifiante de notre travail.

Que notre communauté continue à nous inspirer. Que les résultats de notre travail continuent à nous motiver. Que les opportunités de demain continuent à nous mettre au défi de moderniser nos services de pension.

Joyeux anniversaire à la CCPPNU !

Quel est le rôle de l'Administratrice des pensions ?

Sous l'autorité du Comité mixte, l'Administratrice des pensions est chargée de gérer l'ensemble de l'administration des pensions, de fournir des services de pension aux participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires de la Caisse, ainsi que de superviser et de coordonner toutes les activités de l'administration des pensions. Elle joue un rôle de premier plan dans la transformation des entreprises, la sensibilisation et les communications.

L'équipe d'administration des pensions est composée de 240 personnes (en novembre 2023) réparties dans les bureaux de New York, Genève, Nairobi et Bangkok.

Message du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la CCPPNU

"Ces dernières années, la Caisse a constamment surpassé son indice de référence ; nous obtenons des rendements durables pour un coût inférieur de 30 % à celui de nos homologues, grâce à une gestion interne."

RSG pour les investissements de la CCPPNU

Nos fonctionnaires internationaux donnent vie à la noble vision des Nations Unies. Chaque jour, 24 heures sur 24, quel que soit leur rôle et quelles que soient les circonstances, ils s'engagent à protéger ceux qui sont dans le besoin, à travailler ensemble pour résoudre des problèmes communs et à mettre leur expertise au service de la construction d'un monde meilleur.

Depuis 75 ans, le Secrétaire général confie au Bureau de gestion des investissements (BGI) le soin de placer les actifs de la Caisse en toute sécurité, à l'aide d'un système de gestion des risques des actifs de la Caisse en toute sécurité, en utilisant une combinaison bien diversifiée pour un rendement optimal du risque, de garantir la sécurité des pensions de la fonction publique internationale. En 1950, nous comptons 252 retraité.e.s. Aujourd'hui, nous soutenons plus de 220 000 fonctionnaires internationaux, anciens et actuels, originaires de tous les coins du monde.

L'objectif premier du Bureau a été de générer les revenus dont la Caisse a besoin pour verser les prestations promises à nos participant.e.s. Aujourd'hui, avec plus de

150 participant.e.s, nous gérons plus de 80 milliards de dollars investis dans les marchés développés et les marchés émergents en développement. Sous la direction de notre Bureau, la Caisse a toujours atteint son objectif d'investissement. Et comme la plupart de nos investissements sont gérés en interne, nous pouvons obtenir les mêmes rendements durables que d'autres fonds de pension pour un coût inférieur de 30 %.

Chaque décision d'investissement que nous prenons est soumise à plusieurs niveaux de surveillance, de contrôle et de suivi des risques afin de répondre aux critères de sécurité, de rentabilité, de convertibilité et de liquidité de la Caisse. Un comité d'investissement, le sous-comité du Comité mixte chargé de la solvabilité de la Caisse et du suivi de l'actif et du passif de la Caisse, ainsi qu'une étude externe sur la gestion actif-passif, nous aident à répartir les actifs de la Caisse et à améliorer ses perspectives financières à long terme.

Notre déclaration de politique d'investissement précise les objectifs d'investissement à long et à court terme, les catégories d'actifs éligibles, l'allocation, les canaux d'investissement

et le processus. Il s'agit d'un document évolutif, continuellement mis à jour, modifié et amélioré en fonction des besoins, afin de fournir à la Caisse les outils dont elle a besoin pour faire face aux conditions du marché.

La Caisse a évolué au cours des 75 dernières années, conservant des pratiques conservatrices de bonne gouvernance tout en adoptant de plus en plus une approche d'investissement durable, conforme aux droits et aux valeurs défendus par les Nations Unies et les fonctionnaires internationaux qui y travaillent.

Comme vous le lirez dans les pages qui suivent, nous ouvrons la voie et alignons nos investissements sur vos valeurs afin d'obtenir des résultats positifs dans le monde réel.

En intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos pratiques d'investissement, en travaillant en partenariat avec des spécialistes du climat et des fournisseurs de données innovants, nous serons en mesure de mieux comprendre le lien entre la valeur économique à long terme d'une entité et son impact sur la société. Tou.te.s les participant.e.s,

Quel est le rôle du RSG pour les investissements de la CCPPNU ?

Le Secrétaire général confie l'investissement des actifs de la Caisse au Représentant du Secrétaire général (RSG), qui dirige le Bureau de la gestion des investissements, définit les politiques et les stratégies et supervise le travail du Bureau. Il est soutenu par une équipe de plus de 150 collaborateurs spécialisés qui s'engagent à fournir le meilleur rendement ajusté au risque sur les investissements de la Caisse, conformément à la responsabilité d'assurer un impact positif sur la société.

retraité.e.s et bénéficiaires doivent être rassuré.e.s, votre Caisse est sûre et solide. Elle se développe et prospère. Alors que nous célébrons nos 75 ans d'existence, sachez que vos investissements ne seront pas seulement fructueux, mais qu'ils feront aussi le bien.

Joyeux anniversaire à la CCPPNU !

Message du président de la FAAFI



"La Caisse s'engage à assurer la sécurité financière des anciens membres du personnel de ses organisations affiliées et de leurs familles."

Jerry Barton
Président de la FAAFI

La Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) saisit cette occasion pour féliciter la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) d'avoir franchi le cap des 75 ans de prestations. Cet anniversaire témoigne de l'engagement de la Caisse à soutenir les retraité.e.s et à assurer la sécurité financière des anciens et anciennes fonctionnaires de toutes ses organisations affiliées et de leurs familles.

La FAAFI elle-même fêtera ses 50 ans de soutien aux retraité.e.s en 2025 et se réjouit d'avoir joué un rôle essentiel en soutenant la Caisse au fur et à mesure de sa croissance et de l'expansion de ses services. Nous espérons pouvoir continuer à apporter une contribution compétente et à collaborer avec toutes les parties prenantes pour veiller à ce que la Caisse continue à fournir les prestations nécessaires au personnel et aux retraité.e.s au fur et à mesure de l'évolution des défis dans le monde.

Bien que la FAAFI se préoccupe avant tout d'assurer le maintien et l'évolution des prestations aux retraité.e.s, nous notons que les prestations définies de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations

connexes sont également d'une grande utilité pour attirer du personnel qualifié dans les différentes organisations du système des Nations Unies. Nous nous engageons à veiller à ce que des dispositions soient prises pour préserver ces valeurs.

Notre plus ancien président encore en vie, M. George Saddler, a récemment déclaré que la FAAFI avait entretenu de bonnes relations avec la Caisse au fil des décennies et avait travaillé de manière constructive sur plusieurs questions. Nous partageons l'espoir de M. Saddler que la Caisse et la FAAFI continueront à "placer l'intérêt supérieur et le bien-être des retraité.e.s du système des Nations Unies avant les préoccupations individuelles". Nous notons que la direction de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a compté de nombreux membres expérimenté.e.s et compétent.e.s au fil des ans, ce dont nous vous félicitons.

La FAAFI s'est également efforcée de fournir des membres consultatif.ve.s compétent.e.s et expérimenté.e.s au Comité mixte et à ses sous-comités afin de favoriser l'élaboration de politiques et de procédures appropriées qui serviront les retraité.e.s actuels et futurs

dans le monde entier.

Nous félicitons également la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies d'avoir adopté des technologies modernes pour assurer le paiement rapide des prestations dans le monde entier. En tirant parti de la technologie, la Caisse a pu rationaliser les processus et effectuer les paiements de manière efficace, ce qui a eu un impact positif sur la vie de ses retraité.e.s et bénéficiaires.

Nous vous remercions pour votre dévouement et votre service à la communauté mondiale des retraité.e.s. Ensemble, nous nous efforcerons de faire en sorte que la Caisse puisse continuer à fournir ses services essentiels pendant encore 75 ans.

Quel est le rôle de la FAAFI ?

La FAAFI est la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux. Elle a été fondée en 1975.

Elle regroupe des associations d'anciens fonctionnaires internationaux des Nations Unies et des agences spécialisées de l'ONU. La FAAFI compte actuellement 64 associations membres, réparties dans toutes les régions du monde, avec un total d'environ vingt mille retraités.

La FAAFI offre un cadre de promotion et de défense des intérêts des anciens fonctionnaires, notamment en matière de retraite et d'assurance maladie. À cette fin, il se tient au courant des développements à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres organes directeurs des organisations du système des Nations Unies.

La Fédération est une association à but non lucratif dont le siège est à Genève, en Suisse.

L'organe directeur de la Fédération est le Conseil de la FAAFI, qui élit les dirigeants de la Fédération.



Comment tout a commencé : L'histoire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

"Les fonctionnaires internationaux ont une vocation particulière : servir les idéaux de paix, de respect des droits fondamentaux, de progrès économique et social et de coopération internationale. En fin de compte, c'est la fonction publique internationale qui permettra au système des Nations Unies d'édifier un monde juste et pacifique."

Normes de conduite requises des fonctionnaires
internationaux

En 1945, après les ravages de la Seconde Guerre mondiale, la charte d'une nouvelle organisation internationale a été adoptée lors de la conférence de San Francisco. Conférence de San Francisco pour assurer la paix et la sécurité et la sécurité internationales. À l'époque, les fondateurs de l'ONU cherchaient également des moyens d'attirer un corps international de fonctionnaires du monde entier pour diriger l'organisation, dont beaucoup devraient renoncer à leurs droits à la sécurité sociale en quittant leur pays d'origine.

Lors de sa première session, le 13 février 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que "pour que les conditions d'emploi soient de nature à attirer des candidats qualifiés du monde entier" (résolution 12 (1), section VIII), le Secrétaire général créerait immédiatement une caisse de prévoyance provisoire et élaborerait une stratégie pour un régime de retraite plus permanent, afin de mieux refléter le caractère international de l'organisation.

Le saviez-vous?

Les fondations posées par la Société des Nations (1919-1946) au lendemain de la Première Guerre mondiale ont inspiré la notion de fonction publique internationale et l'exigence de ce qui allait devenir la Caisse de pensions actuelle.

Sir Eric Drummond, premier secrétaire général de la Société des Nations, souhaitait recruter « les meilleurs hommes et femmes disponibles provenant de diverses nations » qui, une fois nommés, n'étaient plus considérés comme des serviteurs du pays dont ils sont citoyens, mais plutôt « les serviteurs de la Société des Nations [...] leurs devoirs ne sont pas nationaux mais internationaux ». (Voir Charte de la Société des Nations).



Caisse de prévoyance des Nations Unies

La Caisse de prévoyance des Nations Unies initiale était un mécanisme d'épargne offrant aux employé.e.s un paiement forfaitaire en cas de décès, d'invalidité ou de retraite. Chaque travailleur disposait d'un compte d'épargne personnel, mais tout risque d'investissement incombait au ou à la participant.e - comme dans un régime de retraite à cotisations définies. Le ou la participant.e devait également supporter tout risque démographique (c'est-à-dire le risque que l'épargne fournisse des ressources financières suffisantes pour la vie après la retraite ou en cas de décès prématuré). En conséquence, les prestations étaient généralement insuffisantes lorsque le décès ou l'invalidité survenait au début de la vie professionnelle d'un fonctionnaire. Elles étaient également accessibles avant la retraite pour financer d'autres besoins, tels qu'un prêt ou une hypothèque, ce qui amputait ou compromettait en fin de compte la prestation finale. La Caisse

Qu'est-ce qu'une caisse de prévoyance ?

Une caisse de prévoyance est un mécanisme d'épargne à long terme permettant aux salariés de bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour leur retraite.

de prévoyance n'avait pas de taux de remplacement du revenu garanti, c'est-à-dire un niveau garanti de revenu avant la retraite qui serait remplacé par une pension au moment de la retraite.

Le Secrétaire général Trygve Lie (Norvège), premier Secrétaire général des Nations Unies, a créé en 1946 un groupe de travail composé de consultants et chargé d'élaborer le régime permanent. L'Assemblée générale a demandé que le régime soit "conforme aux normes des bons employeurs" et "au caractère international du service". À l'époque, cela signifiait qu'il fallait concevoir une solution de retraite à prestations définies, à l'instar de toutes les grandes fonctions publiques nationales.



Lors de la première session de l'Assemblée générale (1946), les fondateurs de l'ONU ont proposé un régime de retraite provisoire, la Caisse de prévoyance de l'ONU, et l'élaboration d'une stratégie pour un plan plus permanent visant à attirer et à retenir une fonction publique internationale pour gérer l'organisation.



Qu'est-ce qu'un régime de pension à prestations définies?

Un régime de retraite à prestations déterminées offre à un.e participant.e un revenu garanti à vie, selon une formule basée sur le salaire, la durée de service, l'âge et le taux d'accumulation.

Trygve Lie, avocat et homme politique norvégien, a été le premier Secrétaire général des Nations Unies, de 1946 à 1953. Il a décrit ce poste comme étant "le plus difficile au monde".

La naissance de la CCPPNU

Après avoir examiné les recommandations du Groupe de travail dédié, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 7 décembre 1948, la résolution 248 (III) établissant les Statuts de la nouvelle caisse de retraite. Entrée en vigueur le 23 janvier 1949, elle a créé la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) pour remplacer la Caisse de prévoyance du personnel. Peu après sa création, plusieurs agences des Nations Unies et organisations internationales ont adhéré à la CCPPNU.

La nouvelle Caisse de pensions prévoyait une pension de retraite garantie égale à un soixantième de la rémunération moyenne finale du ou de la participant.e multipliée par les années de cotisation, sans dépasser 30 ans. Cela signifie qu'après 30 ans de service, un membre du personnel peut s'attendre à ce qu'environ la moitié de son revenu avant la retraite soit remplacée par une pension au moment de la retraite. L'âge de la retraite a été fixé à 60 ans pour les hommes et les femmes. En plus de fournir un revenu à vie au moment de la retraite, le nouveau régime prévoit une prestation de veuve en cas de décès, une pension d'invalidité, une pension d'enfant et une pension d'orphelin. Le taux de cotisation a été fixé à 21 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, dont 7 % à la charge du membre du personnel et 14 % à la charge de l'employeur - une répartition proportionnelle des coûts qui est toujours en vigueur aujourd'hui.

Dès le début, les pensions ont été reconnues comme une condition importante du service, offrant une tranquillité d'esprit aux fonctionnaires internationaux une fois leur service terminé, ou à leurs proches si le pire se produisait.

En plus de fournir un revenu de retraite à la plupart des participant.e.s, pendant une grande partie des années 1950 et 1960, le régime a également fourni uniquement des prestations de décès et d'invalidité à une certaine catégorie de fonctionnaires connue sous le nom de "participant associé". Ces participant.e.s avaient généralement des contrats de courte durée et ne travaillaient donc jamais dans le système des Nations Unies assez longtemps pour prendre leur retraite et percevoir une prestation de retraite.

Bien que la catégorie des participants associés ait été supprimée en 1967, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies continue à servir un grand nombre de client.e.s qui ne travaillent que pour une courte période en raison de contrats d'emploi à court terme. Toutefois, contrairement à l'époque où les participants associés ne recevaient rien lorsqu'ils quittaient la Caisse, tous et toutes les participant.e.s qui quittent la Caisse peuvent désormais s'attendre à recevoir au moins le remboursement de leurs propres cotisations avec les intérêts et des majorations supplémentaires pour les périodes de service de plus de cinq ans.



Le saviez-vous?

La Charte des Nations Unies contient des dispositions spéciales visant à garantir l'emploi d'une fonction publique internationale unique répondant aux normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité, et appelant à un recrutement sur une base géographique aussi large que possible (voir Charte des Nations Unies, article 101).

Répondre aux besoins croissants d'une fonction publique internationale établie

En 1960, un peu plus de dix ans après la création de la CCPPNU, le Comité mixte a nommé un groupe d'experts pour former un groupe d'étude des pensions chargé de procéder à un examen complet du régime des pensions de la CCPPNU. Cette démarche répondait à l'augmentation du nombre et de la taille des organisations internationales et au développement de la fonction publique internationale en tant que main-d'œuvre reconnue ayant des besoins spécifiques.

Au cours des quinze années précédentes, les conditions économiques et d'investissement ont également connu une évolution marquée, de même que l'évolution des stratégies d'investissement adoptées par les fonds de pension en général (telles que l'augmentation des investissements en actions). Alors que les pensions en cours de versement avaient été augmentées de temps à autre pour tenir compte de

Présentation du système d'ajustement des pensions et du système de la « double filière »

Au cours des années 1970, le Comité mixte et l'Assemblée générale ont reconnu que l'ajustement des prestations en fonction du coût de la vie aux États-Unis (dans le cadre d'un fonds de pension basé aux États-Unis et libellé en dollars américains) ne permettait pas des ajustements adéquats pour la population nombreuse et géographiquement dispersée des client.e.s. de la Caisse. Cela a abouti à l'élaboration d'un vaste système d'ajustement des pensions (PAS) pour accompagner les Statuts et Règlements de la Caisse. L'un des éléments clés du nouveau PAS a été l'introduction de la « double filière » en 1978 (résolution 33/120 de l'Assemblée générale). À ce jour, la capacité de protéger

La sécurité du revenu pendant la vieillesse est un droit humain fondamental

Articles 22 et 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme



La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 est une feuille de route pour garantir les droits de chaque personne, partout dans le monde. Elle fête également son 75^{ème} anniversaire en décembre.

l'inflation, dans les années 1960, la CCPPNU a adopté une approche plus systématique de l'ajustement des prestations en fonction de l'augmentation du coût de la vie, afin de protéger le pouvoir d'achat des retraité.e.s. et bénéficiaires.

le pouvoir d'achat des prestations de retraite, quel que soit le pays de résidence du ou de la retraité.e, continue d'être une caractéristique unique de la Caisse pour aider à répondre aux besoins des client.e.s.

Qu'est-ce que le système de la « double filière » ?

La « double filière » est une caractéristique facultative du système d'ajustement des pensions qui vise à protéger le pouvoir d'achat des prestations périodiques des retraité.e.s lorsqu'ils ou elles résident en dehors des États-Unis.

Croître et prospérer : la bonne gouvernance de la Caisse

Une gouvernance solide, étayée par un processus décisionnel rigoureux, a permis à la Caisse de croître et de prospérer au cours des 75 dernières années. Face à l'incertitude des résultats économiques et des investissements, ainsi qu'à l'évolution démographique (notamment l'allongement de l'espérance de vie et l'évolution des modes de travail), la structure de gouvernance et les processus de contrôle de la Caisse ont permis d'identifier et de gérer les risques qui pèsent sur les prestations des client.e.s.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, la Caisse a été confrontée à un ensemble de circonstances, notamment à des améliorations planifiées de la conception des prestations, une inflation anormalement élevée et l'allongement de l'espérance de vie des retraité.e.s et des bénéficiaires. Le résultat s'est manifesté par des évaluations actuarielles successives faisant état d'un déficit, indiquant que les prestations n'étaient plus en mesure d'être maintenues par le niveau des cotisations.

En collaboration avec les comités compétents, le Comité mixte a défini un certain nombre de mesures pour remédier aux déficits, telles que l'augmentation du taux de cotisation, le relèvement de l'âge

normal de la retraite de 60 à 62 ans et la réduction des taux d'accumulation des prestations pour les nouveaux et nouvelles participant.e.s. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a pu renouer avec une situation plus positive mais continue d'utiliser un certain nombre de mécanismes pour surveiller et gérer sa solvabilité en permanence.

Le saviez-vous?

Aux Nations Unies, un dicton populaire dit que tous les chemins mènent à la Cinquième. La "Cinquième" est ici la principale commission administrative et budgétaire de l'Assemblée générale, où sont discutées toutes les questions financières et programmatiques concernant le système des Nations Unies, y compris la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

La Caisse effectue une évaluation actuarielle tous les deux ans, ce qui permet au Comité mixte de suivre la situation sur une période donnée et d'étayer toute décision qu'il pourrait être amené à prendre concernant la conception du régime ou d'autres questions connexes. Outre l'évaluation actuarielle bisannuelle de la situation de la Caisse, une étude de la gestion actif-passif est également réalisée tous les quatre ans afin d'analyser plus en profondeur les risques auxquels la Caisse est exposé et d'évaluer la qualité de l'actif et du passif de la Caisse.

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle ?

Une évaluation actuarielle permet d'apprécier l'actif et le passif de la Caisse et de se faire une idée de sa situation financière à un moment donné. Elle informe le Comité mixte sur la viabilité à long terme de la Caisse en mesurant l'adéquation du taux de cotisation actuel au paiement des prestations futures.

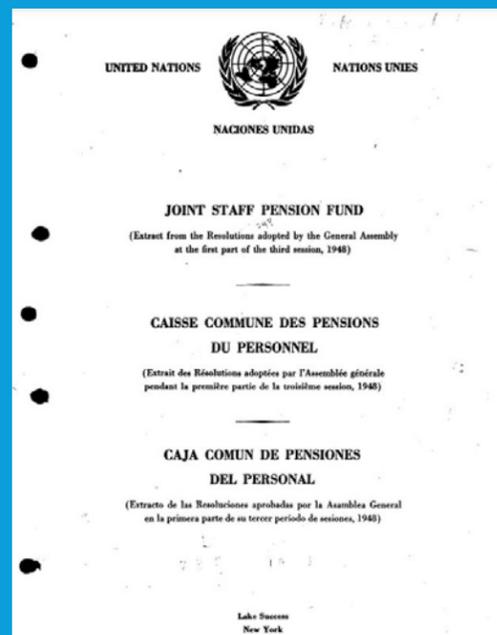
Nous avons parcouru un long chemin !

1940s

Lors de la conférence de San Francisco en 1945, les fondateurs de l'ONU ont décidé de créer un régime de pension pour le personnel afin d'attirer une fonction publique internationale. Une caisse de prévoyance provisoire a été créée.

7 DÉCEMBRE 1948

1950s Le Comité mixte s'est réuni pour la première fois à Lake Success, New York, en octobre 1950. La Caisse comptait six organisations affiliées et, au 31 décembre 1950, la valeur de ses actifs s'élevait à près de 15 millions de dollars américains. Conformément aux valeurs de la charte des Nations Unies, il était interdit d'investir dans des entreprises qui fabriquaient ou vendaient des armes.



Les Statuts de la Caisse ont été approuvés le 7 décembre 1948 et sont entrés en vigueur le 23 janvier 1949. Entre 1947 et 1950, 25 personnes ont pris leur retraite (60 ans et plus), 6 sont décédées et 4 sont devenues invalides. Il y a eu 1 046 versements de départ.

1960s

Un groupe de révision des pensions a introduit la rémunération considérée aux fins de la pension en tant que montant brut, un taux d'accumulation annuel de deux pour cent, une approche plus systématique de l'augmentation des paiements de pension en fonction du coût de la vie et la nécessité d'un fonds de réserve. Fort de ses 11 membres, la Caisse a mené sa première étude de gestion en 1969 afin de rationaliser les procédures administratives quotidiennes de la Caisse et d'élargir son champ d'action en matière de gestion des pensions. Les investissements dans les sociétés de tabac sont interdits.

1970s

Lorsque des signes d'instabilité sont apparus dans les taux de change de la monnaie américaine, des recommandations pour un nouveau système d'ajustement des pensions à double filière ont été examinées et approuvées en 1978 (résolution 33/120). Le nouveau système visait à protéger le pouvoir d'achat des retraités et des bénéficiaires vivant en dehors des États-Unis, en tenant compte du coût de la vie dans leur propre pays et des fluctuations de la monnaie locale. En 1973, le Fonds de secours a été créé pour fournir une aide financière rapide aux retraités et des bénéficiaires confrontés à des difficultés imprévues, telles que la maladie ou les catastrophes naturelles. Les premières organisations intergouvernementales signent des accords de transfert avec la Caisse, facilitant le transfert du personnel entre employeurs extérieurs aux organisations affiliées de la Caisse (1970). En 1975, l'AAFI/AFICS (Genève), AFICS (New York) et la FFOA (Rome) ont créé la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI).

"C'est une chance rare de pouvoir bénéficier d'un régime à prestations définies. Où que j'aille, quelle que soit la personne que je rencontre au cours de mes voyages, qu'il s'agisse d'un membre du personnel de l'ONU ou d'un.e retraité.e, ils ou elles sont toujours reconnaissants et apprécient la garantie de leur pension."

Karl-Ludwig Soll
Directeur financier, CCPNU

1980s

L'Assemblée générale a approuvé la diversification des investissements de la Caisse dans les pays en développement (1981), approuvé des mesures économiques visant à améliorer l'équilibre actuariel et à protéger les droits des retraités et a abordé les obligations financières des retraités envers leur conjoint, ancien conjoint et/ou futur conjoint (1982). Le Comité mixte a été élargi à 33 membres et les représentant.e.s de la FAAFI ont obtenu le statut d'observateur aux sessions du Comité.

1990s

Les mesures économiques prises dans les années 1980 ont commencé à avoir un impact positif sur le solde actuariel de la Caisse au début des années 1990, avec des perspectives plus positives en matière de viabilité à long terme. L'Assemblée générale a décidé d'examiner les questions de pension tous les deux ans, les années paires (années non budgétaires) à partir de 1992. Elle a adopté un système commun pour déterminer la rémunération considérée aux fins de la pension pour toutes les participant.e.s à la Caisse, le personnel des services généraux (1993) et le personnel professionnel (1994). Le bureau de la Caisse commune des pensions du personnel a ouvert ses portes à Genève. Les prestations versées ont dépassé les cotisations pour la première fois en 1994 et la Caisse a dû puiser dans sa « réserve ». L'âge de la retraite a été relevé à 62 ans et le taux de cotisation à 23,7 pour cent. En 1998, le titre du poste de secrétaire du Comité mixte a été changé en Administrateur/trice de la Caisse.



2000s

La Caisse a bénéficié de cinq périodes consécutives d'excédent actuariel (1995-2005), a modernisé son système informatique COBOL vieillissant et a déménagé dans de nouveaux bureaux plus spacieux au Dag Hammarskjöld Plaza à New York pour répondre aux besoins d'une clientèle croissante (2005). Elle s'est penchée sur la situation du personnel actif et des retraité.e.s dans les unions non traditionnelles, ainsi que sur le soutien aux anciens conjoints. Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) ont été élaborés pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement de la Caisse. La Caisse a également investi dans les obligations vertes de la Banque mondiale, afin de lever des fonds pour des projets liés au changement climatique et à l'adaptation à ce changement. En 2000, le premier site web de la Caisse a été lancé.

"Notre rôle était et est toujours de fournir le meilleur service possible à nos client.e.s, c'est ce qui nous motive."

Maria Clarissa O'Donnell
Directrice des opérations, CCPNU

2010s

La Caisse est passée d'un environnement informatique obsolète à un nouveau système intégré de gestion des pensions (IPAS) (2015). Depuis 2014, l'âge normal de la retraite a été porté à 65 ans. Il a modernisé son site web afin de fournir des informations opportunes, conviviales et facilement accessibles à ses client.e.s dans le monde entier. La Caisse s'est classée au 17ème rang des 500 premiers fonds de pension mondiaux selon l'Asset Owners Disclosure Project (AODP). Des bureaux de liaison ont été ouverts à Nairobi (2017) et à Bangkok (2021) pour améliorer les services aux client.e.s.

2020s

Le nouveau système IPAS a fait ses preuves lorsque le COVID-19 a frappé, facilitant le travail à distance et les paiements virtuels en temps voulu. La Caisse s'est désengagée des entreprises charbonnières cotées en bourse, a annoncé son intention de réduire à zéro les émissions de son portefeuille d'investissement d'ici à 2050 et a renforcé la diversification de ses investissements dans les marchés en développement et émergents. Il a signé la déclaration de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) du secteur financier, s'engageant à protéger et à restaurer la biodiversité et les écosystèmes par le biais d'activités de financement et d'investissements. Une étude comparative a démontré la rentabilité de la gestion des actifs de la Caisse par le Bureau de gestion des investissements. La Caisse a également lancé le certificat numérique de droit à prestation (DCE), une application primée qui utilise la reconnaissance faciale biométrique et la technologie de la blockchain pour confirmer la preuve de vie.

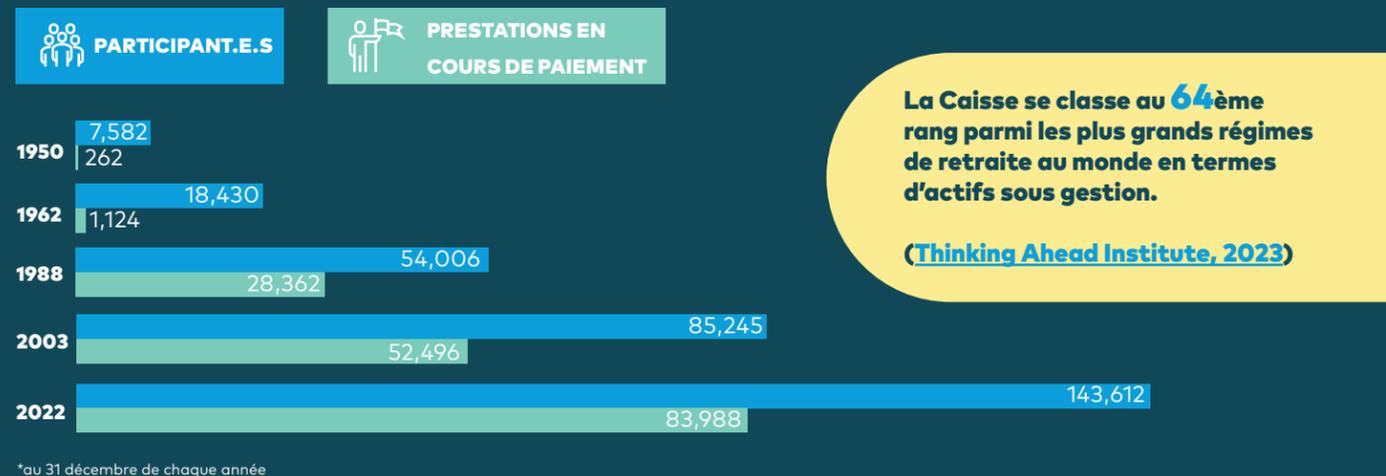
Notre impact en un coup d'œil

La Caisse commune des pensions des Nations Unies est le système de retraite public international le plus diversifié et le plus complexe au monde, avec des prestations de retraite annuelles dépassant 3 milliards de dollars américains, versées dans 18 monnaies différentes.

Au moment où cette photo a été prise en 1966 au siège des Nations Unies à New York, il y avait plus de 20 000 participant.e.s à la Caisse provenant de 10 organisations internationales différentes. Il s'agissait de travailleurs humanitaires, d'économistes, de spécialistes en sciences sociales, de juristes, de statisticiens, d'éditeurs, d'interprètes, de traducteurs, de comptables, de bibliothécaires, d'administrateurs, de spécialistes, de techniciens et d'agents du service extérieur, pour n'en citer que quelques-uns. La Caisse sert aujourd'hui plus de 220 000 participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires dans le monde entier.



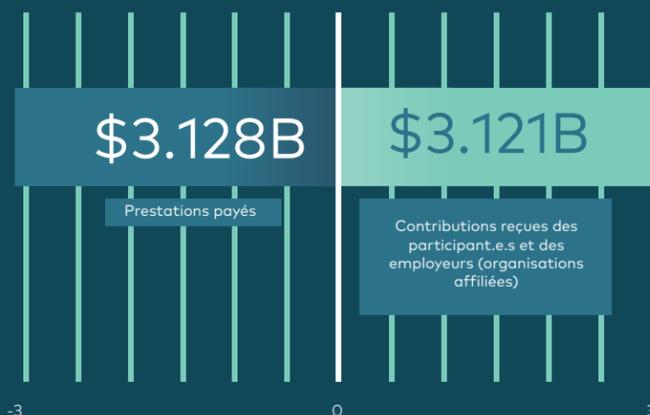
L'évolution de la Caisse en chiffres



La Caisse se classe au **64^{ème}** rang parmi les plus grands régimes de retraite au monde en termes d'actifs sous gestion.

(Thinking Ahead Institute, 2023)

La Caisse continue de mûrir



En 1949

Les contributions des participant.e.s s'élevaient à 7 % et celles des organisations affiliées à 14 %.

En 2023

Les contributions des participant.e.s s'élèvent à 7,9 % et les organisations 15,8 % (presque le double), soit un total de 23,7 % pour la Caisse.

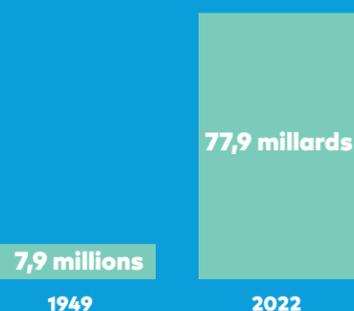
Un leader en investissement responsable

La Caisse s'efforce d'être un investisseur responsable à long terme et une gestionnaire de ses investissements. Elle a été nommée **investisseur responsable n°1** en 2021 par l'initiative d'allocation d'actifs la plus responsable.

La Caisse est classé **n°7** parmi les 100 premiers fonds de pension mondiaux (tel que mesuré par l'Asset Owners Disclosure Project) pour sa réponse aux risques et opportunités liés au climat.

Entre 2019 et 2022, la Caisse a réduit son empreinte carbone de **39 %**.

La valeur des actifs de la Caisse (en dollars américains)



Principales caractéristiques de la Caisse

La Caisse est un élément essentiel du régime de rémunération de la fonction publique internationale. Elle reflète les missions globales de ses organisations affiliées et apporte la tranquillité d'esprit aux employé.e.s lorsque leur service prend fin, ou à leurs proches si le pire devait arriver. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :



La Caisse est un **régime à prestations définies**. Les pensions sont payables à vie et ajustées en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Les risques d'investissement et les risques démographiques ne sont pas supportés par l'individu, contrairement aux régimes à cotisations définies où l'individu supporte tous les risques liés aux investissements qu'il a choisis, ainsi que le risque de vivre plus longtemps que prévu. Dans un régime à prestations définies, tous les risques sont mis en commun et diversifiés entre les 220 000 participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires.



Une pension transférable. La Caisse est un régime multi-organisations, qui compte 25 membres issus du système des Nations Unies, de ses agences spécialisées et d'autres organisations internationales. Elle a également conclu des accords de transfert avec des organisations intergouvernementales.



La bonne gouvernance. Sous la supervision de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Caisse est administrée par un conseil tripartite doté de plusieurs niveaux de contrôle, de suivi et d'évaluation. La Caisse dispose d'une structure organisationnelle bifurquée, comprenant l'administration des pensions et la gestion des investissements, avec un contrôle indépendant du Secrétaire général des Nations Unies pour l'investissement des actifs de la Caisse.



Le **système d'ajustement des pensions (PAS)** est conçu pour protéger le pouvoir d'achat des prestations périodiques. La double filière est un élément facultatif du PAS et s'adresse aux retraité.e.s et aux bénéficiaires résidant en dehors des États-Unis. Elle est conçue pour protéger le pouvoir d'achat dans d'autres pays, plutôt que de lier directement les prestations à l'indice des prix à la consommation des États-Unis.



Le Comité mixte de la Caisse est un **organe tripartite** représentant trois publics clés : les exécutifs des organisations affiliées, leurs organes directeurs et leurs participant.e.s. Des représentants des retraité.e.s y participent également, sans droit de vote.



La Caisse est un **régime mature**, ce qui signifie que le rapport entre le nombre de retraité.e.s et bénéficiaires recevant des prestations et le nombre de participant.e.s payant des cotisations est important. Toutefois, ce ratio est relativement stable pour la Caisse depuis un certain nombre d'années et la valeur monétaire des prestations versées est largement similaire à celle des cotisations reçues.



Croître et prospérer. L'objectif de la Caisse est d'assurer la sécurité et la durabilité pour ses client.e.s actuels et futurs. Cela implique de gérer les risques de baisse de valeur des actifs et d'être attentif aux risques importants liés à l'impact du changement climatique, à l'évolution démographique et à d'autres événements affectant l'économie et la population mondiales. En gérant ces risques, la Caisse continue de croître au profit de ses participant.e.s, de ses retraité.e.s, de ses bénéficiaires et de ses organisations affiliées, afin d'assurer sa pérennité pour les décennies à venir.



La Caisse adopte les **meilleures pratiques en matière de gestion et d'innovation** pour s'adapter à l'époque, en modernisant et en exploitant continuellement la technologie pour garantir la sécurité des pensions et améliorer l'expérience des client.e.s.



La Caisse **interdit les investissements dans les entreprises qui ont un impact négatif sur la santé et le bien-être des personnes et de la planète**, y compris les entreprises qui produisent du tabac, des armes et des combustibles fossiles.



Des **partenariats solides** avec des associations de retraités locales, régionales et internationales, telles que la FAFICS et ses associations membres, contribuent à assurer le bien-être des retraité.e.s, en les tenant informé.e.s de leurs prestations de retraite et d'autres questions relatives à la retraite bien après la fin de leur service.

Notre famille mondiale

Organisations affiliées à la CCPPNU

Les 25 organisations suivantes sont affiliées à la Caisse. L'affiliation à la Caisse est ouverte aux institutions spécialisées et à toute autre organisation internationale intergouvernementale qui participe au régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Lorsqu'une organisation est recommandée par le Comité mixte, c'est l'Assemblée générale qui décide quelles organisations sont admises à la Caisse.

 2019 Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	 1983 Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes	 1950 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	 1958 Agence Internationale de l'énergie atomique	 1996 Centre international pour l'ingénierie génétique et la biotechnologie
 2019 Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels	 1951 Organisation de l'aviation civile internationale	 2004 Cour pénale internationale	 1977 Fonds international de développement agricole	 1953 Organisation internationale du Travail
 1959 Organisation maritime internationale	 2007 Organisation internationale pour les migrations	 2005 Union interparlementaire	 1998 Autorité internationale des fonds marins	 1960 Union internationale des télécommunications
 1997 Tribunal international du droit de la mer	 2009 Tribunal spécial pour le Liban	 1949 Nations Unies	 1951 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture	 1951 Agence spécialisée des Nations Unies pour la promotion du développement industriel
 2021 Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage	 1949 Organisation mondiale de la santé	 1977 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	 1952 Organisation météorologique mondiale	 1996 Organisation mondiale du tourisme

Transfert des pensions

Les accords de transfert de pension permettent aux fonctionnaires de transférer leurs droits à pension entre la Caisse et des employeurs extérieurs aux organisations affiliées à la CCPPNU. La Caisse a conclu des accords de transfert avec les 24 organisations suivantes.

 Banque africaine de Développement	 Banque asiatique de développement (suspendue)	 Conseil de l'Europe	 Banque européenne pour la reconstruction et le développement	 Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme
 Communautés européennes	 Association européenne de libre-échange	 Banque européenne d'Investissement	 Fonds européen d'Investissement	 Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
 Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques	 Agence spatiale européenne	 Institut d'études de sécurité de l'Union européenne	 Centre satellitaire de l'Union européenne	 Gouvernement canadien (terminé, application limitée)
 Banque interaméricaine de développement	 Fonds monétaire international	 Organisation du traité de l'Atlantique Nord	 Organisation de coopération et de développements économiques	 Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	 Union postale universelle	 Banque mondiale	 Organisation mondiale du commerce	



Garantir la diversité, l'égalité et l'inclusion



"Bon nombre des obstacles auxquels les personnes sont confrontées pour accéder aux services, aux ressources et à l'égalité des chances ne sont pas simplement des accidents du destin ou un manque de disponibilité des ressources, mais plutôt le résultat de lois, de politiques et de pratiques sociales discriminatoires qui laissent des groupes particuliers de personnes de plus en plus à la traîne".

Groupe des Nations Unies pour le développement durable

En tant qu'organisation internationale engagée en faveur des droits de l'homme, les Nations Unies ont la responsabilité de montrer l'exemple et de garantir la diversité, l'égalité et l'inclusion à tous les niveaux. Conformément à l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable et à ses Objectifs de développement durable (ODD), la Caisse s'engage à veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Au cours de ses 75 années d'existence, la Caisse a souvent innové pour faire face à un large éventail de circonstances uniques liées à sa population de retraité.e.s de plus en plus diversifiée et dispersée dans le monde entier.

La capacité de la Caisse à adapter son régime original à un monde en constante évolution, malgré sa structure de gouvernance complexe, a assuré sa pérennité, en fournissant un régime de retraite actuel, compétitif et inclusif qui attire une fonction publique de classe mondiale.

Depuis sa création, la Caisse s'est attaquée à des problèmes juridiques, financiers et politiques difficiles à résoudre, liés par exemple à une main-d'œuvre géographiquement diversifiée et de plus en plus féminine, une population vieillissante, des taux d'espérance de vie plus élevés, des unions non traditionnelles, des divorces, des modèles d'emploi mobiles et à court terme, des maladies et des catastrophes naturelles.

Le saviez-vous?

En 1949, la Caisse versait une pension uniquement à une « veuve » survivante. Les statuts de la Caisse portaient du principe que la situation d'un homme ou d'un foyer dépendant d'une femme fonctionnaire internationale pour ses revenus n'existait pas. C'est seulement dans les années 50 qu'une disposition a ensuite été ajoutée pour créer une prestation de « veuf » reconnaissant ainsi que les femmes fonctionnaires internationales pouvaient aussi être cheffes de famille et que leur époux pouvait avoir besoin de ressources à leur décès.



United Nations Photo

Belva Bernes, la seule femme architecte du personnel du Bureau de planification du Siège des Nations Unies, dessine les plans préliminaires de l'un des concepts architecturaux pour la construction du Siège permanent des Nations Unies sur le site de Manhattan East River.

Divorce et prestations pour les ex-conjoint.e.s

Avec l'allongement de la durée de vie, le nombre de divorces a augmenté, de même que le nombre de mariages, tant avant qu'après la retraite. En 1982, l'Assemblée générale (résolution 37/131) a demandé que soient étudiés les effets du divorce sur les droits des survivant.e.s, y compris l'octroi de prestations aux ex-épouses, question qui avait été soulevée pour la première fois au Comité mixte en 1978, et aux conjoint.e.s qui s'étaient marié.e.s après la retraite. En 1998, le Comité mixte a adopté des modifications aux Statuts et aux Règlements de la Caisse, accordant des prestations de survivant aux ancien.e.s conjoint.e.s des fonctionnaires des Nations Unies dans certaines circonstances et éliminant la pénalité de remariage.



Rick Bajornas/United Nations Photo

Six nouveaux timbres destinés à promouvoir la campagne des Nations Unies Libres et égaux pour l'égalité des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres (LGBT) ont été dévoilés au siège de l'ONU en 2016 avant leur lancement officiel en février par l'Administration postale des Nations Unies (APNU). Libre et égal est une campagne mondiale d'éducation publique lancée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour sensibiliser à la violence et à la discrimination contre les membres de la communauté LGBT. En plus du dévoilement des timbres commémoratifs, l'événement spécial comprenait également une prestation chorale et des allocutions des représentants de l'APNU et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Unions non traditionnelles

Les principes d'égalité et d'inclusion et le droit à l'égalité de traitement font partie intégrante des conditions d'emploi dans le système des Nations Unies. La Caisse veille à ce que les mêmes normes s'appliquent à tous les retraité.e.s et bénéficiaires.

Étant donné que les organisations affiliées acceptent et reconnaissent de plus en plus officiellement différents types d'arrangements matrimoniaux, notamment les unions civiles, les unions libres et les mariages entre personnes du même sexe, la Caisse a dû mettre à jour ses dispositions afin de garantir l'équité pour tous les survivants.

Pour le versement des prestations de survivant.e.s, la Caisse reconnaît actuellement les mariages et les unions/partenariats enregistrés légalement conclus et légalement reconnus par l'autorité

compétente du lieu où le statut a été établi, pour autant que l'union confère des effets juridiques similaires à ceux du mariage, y compris notamment des droits à pension.

"La Caisse a été progressiste, innovatrice en termes de reconnaissance des veufs/veuves, des ex-conjoint.e.s et des unions non traditionnelles."

John Dietz
Ancien Administrateur adjoint, CCPNU

Égalité entre les hommes et les femmes

L'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes sont au cœur du programme de développement durable 2030 et de sa vision "Ne laisser personne de côté", et la Caisse continue de promouvoir l'équité et d'intégrer la perspective de l'égalité femmes-homes dans tous ses domaines d'activité.

Si la Caisse a encore du chemin à parcourir, puisqu'il n'a accueilli que trois femmes à des postes de direction en 75 ans d'existence, à savoir Mildred Riddelsdell (1953-1954), Janice Dunn Lee (2019) et l'actuelle Administratrice des pensions, Rosemarie McClean (depuis 2020), elle fait de grands progrès, dans son administration et ses investissements, pour promouvoir l'équité et les politiques et pratiques tenant compte de l'égalité femmes-homes.

Une nouvelle stratégie en matière d'égalité des femmes-homes visant à promouvoir l'équité, des politiques et des pratiques sensibles au genre et à intégrer les perspectives de genre dans tous les domaines d'activité de la Caisse a été élaborée en 2022. Un réseau de points focaux pour l'égalité des femmes-homes, issus de l'Administration des pensions et du Bureau de gestion des investissements, contribue à la mise en œuvre de la stratégie visant à atteindre un équilibre 50/50 entre

"Bien qu'il y ait encore des progrès à faire [à la Caisse], des efforts évidents sont déployés pour garantir la diversité des genres dans toutes les équipes, et des initiatives actives sont prises pour soutenir et promouvoir les femmes sur le lieu de travail."

Sandhya Peerthum
Spécialistes des Ressources humaines
BGI, CCPNU

les sexes au sein du personnel de la Caisse et à favoriser un lieu de travail inclusif. Il s'agit notamment d'améliorer la diversité géographique, en particulier pour les groupes sous-représentés, dans le processus de recrutement, d'élargir les possibilités d'avancement professionnel des femmes et de favoriser des modalités de travail flexibles.

En ce qui concerne les investissements, la Caisse s'efforce également de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les entreprises dans lesquelles il investit, en s'engageant en tant que partie prenante. Dans le portefeuille d'actions directes, le pourcentage de femmes au conseil d'administration des entreprises dans lesquelles la Caisse investit a augmenté de plus de six points entre 2019 et 2022 (de 25,4 % à 31,2 %).

La CCPNU s'engage à atteindre un équilibre entre les sexes 50/50 au sein de son personnel et à assurer une base géographique aussi large que possible.

En septembre 2023, 54 pour cent des 386 employés étaient des femmes. Les membres du personnel viennent de 63 pays différents.



Michos Tzovaras /United Nations Photo

Prestations pour les enfants

En 1949, la Caisse ne versait une prestation qu'à un seul enfant de moins de 18 ans d'un.e participant.e ayant droit à une pension de retraite. En 1961, la règle a été modifiée afin d'inclure les enfants handicapés et de permettre le versement de prestations pour enfants multiples. En 1963, l'âge a été porté à 21 ans.

À ce jour, la Caisse verse des prestations à chaque enfant d'un.e participant.e qui a droit à une pension de retraite, de retraite anticipée ou d'invalidité, ou qui est décédé en cours d'emploi, tant que l'enfant est âgé de moins de 21 ans. Si l'enfant est reconnu incapable d'exercer une activité rémunératrice substantielle, il reçoit une prestation d'invalidité qui est payable aussi longtemps que l'enfant reste dans l'incapacité de travailler.



Grunzweig/United Nations Photo

Le vieillissement de la population

Avec l'augmentation générale de la longévité, la Caisse voit un plus grand nombre de ses retraité.e.s et bénéficiaires dans la catégorie d'âge des 80 ans et plus. Le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans a augmenté de 245 % entre 2001 et 2022 et celui des personnes âgées de 70 à 79 ans de 100 %.

"Nous espérons compter de plus en plus de centenaires parmi notre clientèle. Cela nous oblige à développer davantage de services adaptés à leurs divers besoins."

Reem Taima
Spécialiste des données, CCPNU

Entre le 26 juillet et le 6 août 1982, une Assemblée mondiale spéciale sur le vieillissement, parrainée par l'ONU, s'est tenue à Vienne pour discuter de l'avenir à long terme des personnes âgées dans le monde. Les questions à l'ordre du jour comprenaient la santé, le logement et l'environnement, la protection sociale, la sécurité du revenu, l'éducation et la famille, ainsi que le rôle des personnes âgées dans le développement.

Le saviez-vous?

Le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus dans le monde devrait plus que doubler, passant de 761 millions en 2021 à 1,6 milliard en 2050.

([World Social Report, 2023](#))



Moteur du changement : Investissement durable et responsabilité sociale

"En tant qu'investisseur mondial, la Caisse est dans une position unique pour déployer des capitaux et créer des résultats positifs dans le monde réel."

Cadre de développement durable de la CCPPNU

Un partisan de la première heure de l'investissement socialement responsable

Conformément à sa mission de promotion de la paix, de la santé et du bien-être des personnes et de la planète, l'ONU a été l'un des premiers promoteurs de l'investissement socialement responsable. Conformément aux valeurs de l'ONU, la Caisse a limité les investissements dans les armes depuis sa création et, à partir des années 1960, a interdit les investissements dans les compagnies de tabac.

Dans les années 1970, l'Assemblée générale (résolutions 31/197 et 32/73) a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que la Caisse investisse une plus grande proportion de ses actions dans des sociétés transnationales sûres et rentables, et autant que possible dans les pays en développement.

Plus récemment, elle a été l'un des signataires fondateurs des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de 2006 et a investi dans les premières obligations vertes émises par la Banque mondiale en 2008. En 2014, il est devenu l'investisseur catalyseur des fonds négociés en bourse (ETF) à faible émission de carbone et s'est depuis désinvesti des plus gros pollueurs de la chaîne de valeur des combustibles fossiles, y compris le charbon thermique. Depuis 2016, la Caisse a été désignée comme l'allocateur d'actifs le plus responsable ([Responsible Asset Allocator](#)).

Le secrétaire général Kofi Annan (quatrième à partir de la gauche) s'est rendu à Wall Street le 27 avril 2006 et a sonné la cloche d'ouverture de la Bourse de New York (NYSE) pour commencer la journée de négociation et le lancement des « Principes pour un investissement responsable » New York.



Évaluer l'ESG aux côtés des mesures financières

Alors que l'investissement durable prend de plus en plus d'importance, apportant des rendements plus élevés et un risque plus faible à long terme que les portefeuilles traditionnels, le Bureau de la gestion des investissements (BGI) a commencé à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) aux métriques financières lors de l'évaluation des opportunités d'investissement dans toutes les classes d'actifs.

Un nouveau cadre d'investissement durable renforce les processus ESG de la Caisse et ouvre la voie à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de carbone de la Caisse, à savoir -40 % d'ici à 2025. Sous la direction du Secrétaire général António Guterres, qui a chargé la Caisse de rechercher des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles pour ses investissements (conformément à l'Accord de Paris), la Caisse montre la voie à suivre en matière d'investissement pour l'action climatique. La Caisse a déjà réduit les émissions financées de ses fonds propres mondiaux,

en utilisant des indices, des données et des outils analytiques pour identifier les entreprises de tous les secteurs qui prennent des mesures concrètes pour réduire leurs émissions, le BGI a réduit de 39 % ses portefeuilles d'obligations d'entreprise et d'immobilier privé depuis 2021, avant l'échéance prévue.

"Il est payant d'investir de manière durable. Depuis que nous nous sommes désinvestis des combustibles fossiles, notre performance a augmenté de près de 40 points de base."

Pedro Guazo,
RSG pour les investissements de la CCPNU

En 2022, la Caisse est devenue signataire de la Déclaration du secteur financier de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) – une initiative mondiale engageant la communauté financière à contribuer à la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes à travers des activités de financement et des investissements.

En 2023, la Caisse a également rejoint Nature Action 100, une initiative d'investissement mondiale qui incite les entreprises à protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes naturels. Au total, 190 investisseurs institutionnels, représentant 23 600 milliards de dollars d'actifs, engagent des entreprises dans des secteurs clés à travers le monde qui sont considérés comme d'importance systémique pour inverser la perte de la nature et de la biodiversité d'ici 2030.

Mettre en pratique ce qu'elle prêche

La Caisse a signé les "Principes pour l'investissement responsable" en 2006 afin d'aligner les pratiques d'investissement sur les objectifs des Nations Unies, à savoir la responsabilité d'inclure des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa politique d'investissement et sa prise de décision.

Ouvrir la voie à une économie nette zéro

En 2020, la Caisse a rejoint la Net-Zero Asset Owner Alliance, qui rassemble des investisseurs déterminés à faire passer leurs portefeuilles à un niveau net d'émissions de gaz à effet de serre de zéro d'ici à 2050. La collaboration avec la Net-Zero Asset Owner Alliance a permis de mobiliser des ressources pour faire progresser l'action climatique et ouvrir la voie à des sources d'énergie plus propres, plus abordables et renouvelables. Les membres de l'Alliance prennent en compte les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), rendent régulièrement compte des progrès accomplis et fixent des objectifs intermédiaires conformément à l'Accord de Paris contraignant, à savoir l'article 4.9, qui prend en compte les besoins des pays les moins avancés qui sont particulièrement vulnérables au changement climatique.

L'intégration des considérations ESG nécessite de nouveaux outils et d'autres ensembles de données qui ne sont pas traditionnellement utilisés pour soutenir la prise de décision en matière d'investissement. Le BGI tire parti de ses partenariats avec des fournisseurs de données clés pour construire une base de données ESG interne propriétaire, qui aidera à distiller les données ESG importantes en séparant le bruit du signal et fournira aux équipes d'investissement des capacités de sélection plus robustes. Nous pensons que la combinaison d'indicateurs financiers et alternatifs peut augmenter les chances d'améliorer le profil risque-rendement de notre portefeuille.

Nous pensons que la combinaison de mesures financières et alternatives peut augmenter les chances d'améliorer le profil risque-rendement de notre portefeuille sur le long terme, par rapport à l'approche d'investissement conventionnelle.

Évaluer l'impact du changement climatique sur nos investissements

En collaboration avec des fournisseurs de données et des spécialistes de l'analyse prédictive du climat et de l'énergie, la Caisse est en mesure d'évaluer la capacité des entreprises à s'adapter à différents scénarios d'émissions de carbone, ainsi que le rendement et le risque de transition vers le changement climatique. Ce "score E" sera utilisé comme facteur d'entrée dans le développement de notre propre technologie d'aide à la décision d'investissement ESG, de gestion des risques et de reporting.

La Caisse met la barre plus haut pour faire face à l'impact du changement climatique, en adoptant une stratégie active de faible émission de carbone pour assurer une plus grande durabilité de son portefeuille d'investissement.

Elle explore également l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour exploiter les données massives (big data) et mesurer l'impact des entreprises sur les ODD. Les résultats permettraient à la Caisse de mieux comprendre les compromis éventuels entre l'intégration des considérations ESG ou SDG dans les décisions d'investissement et la génération de solides rendements financiers. La Caisse continue d'innover, en s'engageant et en collaborant avec des investisseurs et des entreprises partageant les mêmes idées, afin de garantir une valeur économique à long terme et un impact positif dans le monde réel. En fin de compte, les client.e.s de la Caisse peuvent être rassurés non seulement par la bonne gouvernance de la Caisse, mais aussi par le fait que leurs investissements n'auront pas d'impact négatif sur les générations futures.

Le saviez-vous?

La Caisse a déjà réduit les émissions carbone liées à son portefeuille de 39 %, en avance sur ses engagements.



Évolution de la Caisse : Le personnel, les processus et la technologie

« Quand j'ai commencé à travailler pour l'ONU, nous utilisions des machines à écrire. J'étais tellement contente des machines à écrire électriques, puis électroniques, puis des énormes ordinateurs avec des imprimantes bruyantes – regardez ce que nous avons maintenant ! Nous avons également utilisé des téléphones à cadran – maintenant ce sont des antiquités. Nous n'avions même pas Internet quand j'ai commencé ! Nous avons ensuite eu l'internet et les courriels. J'ai été étonnée de voir à quel point nous pouvions communiquer instantanément. »

Grace Sistoso, Spécialistes des Ressources humaines, est une retraitée récente, qui a travaillé pour l'ONU pendant 40 ans.

Au fil des ans, la Caisse a régulièrement repensé ses modèles d'entreprise, ses systèmes et ses flux de travail, en automatisant les tâches routinières pour renforcer l'efficacité et la sécurité et améliorer l'expérience des client.e.s. Chaque décennie de l'histoire de la Caisse révèle une amélioration par rapport à la décennie précédente en termes d'innovation technologique et méthodes mécaniques (telles que la machine à écrire et la calculatrice) ; des systèmes, programmes et langages informatiques à l'émergence récente de l'intelligence artificielle et de la technologie blockchain.

L'innovation technologique dans l'administration des pensions - qu'elle soit réalisée en interne, externalisée ou développée selon un modèle hybride - est essentielle et ne doit pas être négligée. Des choix technologiques judicieux peuvent faire baisser les coûts, améliorer la satisfaction des client.e.s et réduire les erreurs. Les mauvais choix technologiques peuvent être extrêmement coûteux, semer la confusion chez les client.e.s et, ce qui est peut-être le plus problématique, compromettre des données sensibles.

La revitalisation des personnes et des processus, l'automatisation et un meilleur déploiement des ressources font partie de la culture de travail de la Caisse et constituent une force motrice pour améliorer les opérations, renforcer les communications et garantir les droits à pension de plus de 220 000 personnes dans 190 pays.



Rosenberg/United Nations Photo

Vieillesse des systèmes d'information et demande croissante de services de qualité

En 1992, le système d'administration des pensions connu sous le nom de PENSYS a été mis en service. Conçu sur mesure pour l'ONU, il s'agissait d'un système logique de pointe utilisé pour conserver les données relatives à tous les participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires et pour calculer leurs prestations.

Le système mainframe développé et maintenu en interne a été écrit en COBOL (un langage informatique) et livré aux postes de travail des utilisateurs via un logiciel d'émulation de terminal. Il s'agissait d'un système robuste et efficace pour l'époque, mais au bout d'une dizaine d'années, il était devenu obsolète.

À la fin des années 2000, le système PENSYS vieillissant devait être remplacé par un système d'administration



UNJSPF Photo



des retraites plus flexible (moins personnalisé), piloté par des paramètres et intégré, écrit dans un langage de programmation moderne. Il s'agit de l'une des activités opérationnelles les plus importantes de la Caisse à ce jour et elle soutiendra son personnel, ses organisations affiliées, ses retraité.e.s et ses bénéficiaires pendant encore longtemps.

Cela ouvrirait une nouvelle ère dans le traitement des prestations, en remplaçant les chèques imprimés par des virements électroniques vers les banques locales, et offrirait un moyen moins coûteux et plus rapide d'atteindre les retraité.e.s.

Accélérer la transformation numérique

La Caisse a mis en place le nouveau modèle de fonctionnement par étapes, en introduisant de nouveaux systèmes et du matériel lorsque cela était nécessaire et en améliorant le flux de travail sur plusieurs années. La phase de transition a été difficile, mais la Caisse a amélioré ses services de manière constante et systématique. Grâce en grande partie à IPAS, la Caisse a pu augmenter de manière substantielle le taux de traitement des nouveaux dossiers - 93,3 % dans un délai de 15 jours ouvrables -, ce qui lui a permis d'améliorer la qualité de ses services.

"IPAS a changé la donne. Pendant la pandémie [de COVID-19], le nouveau système nous a offert un moyen sécurisé de travailler à domicile, et notre nombre a explosé en termes de dossiers traités !"

Amit Kapoor
Spécialiste des systèmes d'information,
CCPPNU

Le test le plus important pour le nouveau système a eu lieu lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé et que, pratiquement du jour au lendemain, les Nations Unies ont fermé leurs portes, ce qui a eu un impact sur les client.e.s de la Caisse dans le monde entier. Ce fut l'occasion d'accélérer la transformation d'IPAS en un moyen numérique d'interagir avec les client.e.s et les partenaires. La Caisse a pu rapidement mettre en place un bureau virtuel, organiser des réunions virtuelles et continuer à assurer des paiements en temps voulu. La Caisse tire désormais parti des nouvelles fonctionnalités offertes par IPAS et met en œuvre de nombreuses initiatives modernes pour fournir de meilleurs services à ses participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires dans plus de 190 pays.

IPAS récompensée pour son innovation technologique

Malgré une période de transition difficile, le nouveau système IPAS a été reconnu pour son innovation technologique, recevant le prix de l'innovation technologique du Sommet mondial des pensions de Pension & Investment (P & I) en 2017.

L'IPAS de la Caisse a été sélectionné par un panel de personnalités expérimentées du secteur mondial des pensions, 12 juges représentant de grands fonds de pension du monde entier (tels qu'American Express, Inter-American Development Bank, UCA Funds).

"Nous sommes heureux de constater que nos pairs reconnaissent qu'IPAS est un système de pointe, qui offre désormais la capacité nécessaire pour faire face à la croissance future et améliorer les interactions avec les client.e.s".

Paul Dooley
Administrateur adjoint (2013-2018)
CCPPNU

Par exemple, la communication et le partage d'informations avec les client.e.s se sont également améliorés avec le lancement d'un nouveau site web contenant toutes les informations sur le régime de retraite et ses stratégies d'investissement, y compris des ressources telles que des modules d'apprentissage en ligne et une série de vidéos destinées à clarifier les questions relatives aux retraites.



Façonner l'avenir du travail

Pendant plus de 70 ans, les retraité.es et les bénéficiaires ont fourni leur preuve de vie à la Caisse en utilisant des processus manuels sur papier, ce qui entraînait des retards et des erreurs. Le nouveau certificat numérique de droit à prestation (DCE) est une application sécurisée que les retraité.e.s et les bénéficiaires peuvent utiliser pour envoyer leur preuve de vie, grâce à un système d'échange d'informations sécurisées en utilisant la reconnaissance faciale biométrique et la technologie blockchain. L'application peut être téléchargée sur n'importe quel smartphone, tablette ou appareil personnel. Elle a été testée en 2020 avec des retraité.e.s du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et a été mise en œuvre rapidement en 2021 lorsque les services postaux ont été interrompus par la pandémie. Lorsque les services postaux ont été perturbés par la pandémie de COVID-19, plus de 40 % des retraité.e.s et bénéficiaires ont soumis avec succès leur preuve de vie via l'application, ce qui a permis de débloquent les goulots d'étranglement dans la vérification de leur identité. En 2022, le DCE a remporté le prix du Secrétaire général des Nations Unies pour l'innovation et la durabilité.

"La créativité et l'innovation sont des moteurs importants qui permettent à la Caisse de s'adapter et de répondre aux besoins de ses client.e.s. Plus récemment, la Caisse a prouvé que la technologie blockchain pouvait être utilisée pour rationaliser les processus de vérification."

Dino Cataldo Dell'Accio
Directeur informatique, CCPPNU

Construire un meilleur service

Face à une Caisse mature et à l'augmentation significative des retraité.e.s par rapport aux cotisants, le traitement des dossiers continue de grimper.

Outre l'application DCE, les efforts de modernisation de la Caisse comprennent l'expérimentation de l'IA et d'autres systèmes informatiques pour fournir des réponses plus rapides et plus personnalisées aux questions et aux demandes de services, ainsi que pour réduire le risque d'erreur.

La nouvelle stratégie de transformation numérique de la Caisse se concentrera également sur un système moderne de gestion de la relation client, afin de mieux servir les client.e.s et de collaborer avec les organisations affiliées.

Le saviez-vous?

Tout comme un grand livre partagé, la blockchain est une base de données d'informations qui permet d'enregistrer les transactions et de suivre les actifs d'un réseau d'entreprise. La Caisse est membre de l'initiative Blockchain for Sustainable Future (BC100+), qui sensibilise au potentiel de la technologie blockchain en matière d'impact social et de durabilité.

BC100+
BLOCKCHAIN FOR A SUSTAINABLE FUTURE

"L'innovation technologique avec une touche humaine peut améliorer l'efficacité et renforcer les partenariats dans la gestion de portefeuille et l'administration des retraites."

Rosemarie McClean
Administratrice des pensions, CCPPNU



Une Caisse mondiale, un service global

"Nous comprenons maintenant la véritable nature et les efforts qui sous-tendent cette opération (la CCPNU) pour tenir ce qui est essentiellement la promesse des Nations Unies de s'occuper de leur personnel et de leur famille une fois qu'ils ne sont plus au service de l'ONU."

Mme. Dalia Darwish, Bureau des Nations Unies au Koweït

Il n'y a pas de raccourci pour construire et maintenir une fonction publique hautement éduquée et qualifiée. L'une des principales propositions de valeur pour les employé.e.s du système des Nations Unies est le maintien du système de pension, en particulier pour une main-d'œuvre mobile et très dispersée. La communauté de la Caisse vient de tous les pays et de toutes les régions du monde. Qu'ils aient passé leur vie professionnelle en première ligne ou dans un bureau, nombre d'entre eux ont quitté leur foyer et sacrifié leur sécurité sociale pour faire partie du système des Nations Unies. Ils partagent un lien commun et la fierté d'avoir travaillé pour des organisations internationales qui promeuvent la paix et la prospérité des peuples et de la planète.

Au service de notre communauté

L'équipe dynamique des services aux clients de la Caisse est une ressource essentielle pour cette communauté mondiale de fonctionnaires. Chaque semaine, l'équipe répond à des centaines de questions reçues par téléphone, par courriel ou par courrier, ou encore lors de visites en personne, concernant le montant des prestations futures, les transferts de pension, etc.

"Le service aux clients est le premier point de contact pour les participant.e.s, les retraité.e.s et les bénéficiaires de la Caisse. Notre équipe a une connaissance approfondie non seulement des statuts et du règlement de la Caisse, mais aussi de toutes les facettes des opérations de la Caisse et du travail effectué par les autres sections de la Caisse."

Alan Blythe
Chef des services aux clients, CCPNU

L'un de ses plus grands défis est d'atteindre sa communauté de plus en plus diversifiée dans le monde entier, qui couvre différentes générations, parle différentes langues et est confrontée à différents défis. Certains n'ont pas accès à l'internet, aux ordinateurs ou aux imprimantes et comptent sur un service postal pas toujours fiable.

L'équipe recherche en permanence de nouveaux outils et de nouvelles solutions pour aider tous ses clients, en créant du

matériel tel que des modules d'apprentissage en ligne, des brochures d'information et des vidéos éducatives.

Outre l'équipe de New York, la Caisse dispose d'un bureau à Genève, qui apporte son soutien à l'importante communauté de retraité.e.s et de bénéficiaires qui résident en Europe, ainsi qu'aux communautés d'Afrique et d'Asie dont les fuseaux horaires sont similaires. La Caisse a récemment ouvert des bureaux à Nairobi (2017) et à Bangkok (2021) afin d'assurer une présence dans ces régions. La Caisse travaille en étroite collaboration avec les comités des pensions du personnel des organisations affiliées et les associations d'anciens fonctionnaires internationaux, qui ont des bureaux aux quatre coins du monde, afin d'atteindre et de soutenir ses client.e.s.

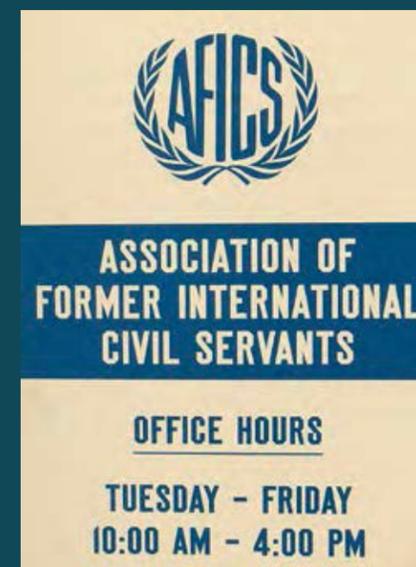
La Caisse organise des réunions d'information sur les pensions et des assemblées générales (virtuelles ou en personne) afin de partager des informations sur les questions relatives aux pensions, en réponse aux besoins des publics locaux. Ces réunions d'information couvrent un large éventail de sujets, notamment la participation, la cessation de service, la préretraite et la retraite. Elles s'adressent à tous et toutes les participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires, ainsi qu'aux points focaux en matière de pensions dans les organisations affiliées ou les associations de retraités.

Partenariat avec les associations de retraité.e.s

Des partenariats de longue date avec des associations de retraité.e.s permettent de répondre aux besoins des retraité.e.s et des autres bénéficiaires de la Caisse aussi vaste, complexe et dispersé à l'échelle internationale. Le point de vue des retraité.e.s continue d'être pris en considération dans la prise de décision et la gestion globale de la Caisse.

"Nous collaborons avec la Caisse pour atteindre les personnes âgées dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine où il peut être difficile de se connecter. Grâce à nos chaînes d'associations locales, nous n'avons pas à nous préoccuper de l'avenir des personnes âgées."

Marco Breschi
Président émérite, FAFI



Basée au siège des Nations Unies à New York et à Genève, la Fédération des Associations des anciens fonctionnaires internationaux (FAFI) a été créée en 1970 pour soutenir et représenter les intérêts des retraité.e.s en matière de pensions, d'avantages sociaux et d'assurance (à la différence du personnel actif dont les intérêts portent sur les salaires et les conditions de travail).

Assurer une présence locale



Depuis leur création, les bureaux de liaison ont bénéficié à des dizaines de milliers de membres du personnel, de retraité.e.s et de bénéficiaires.

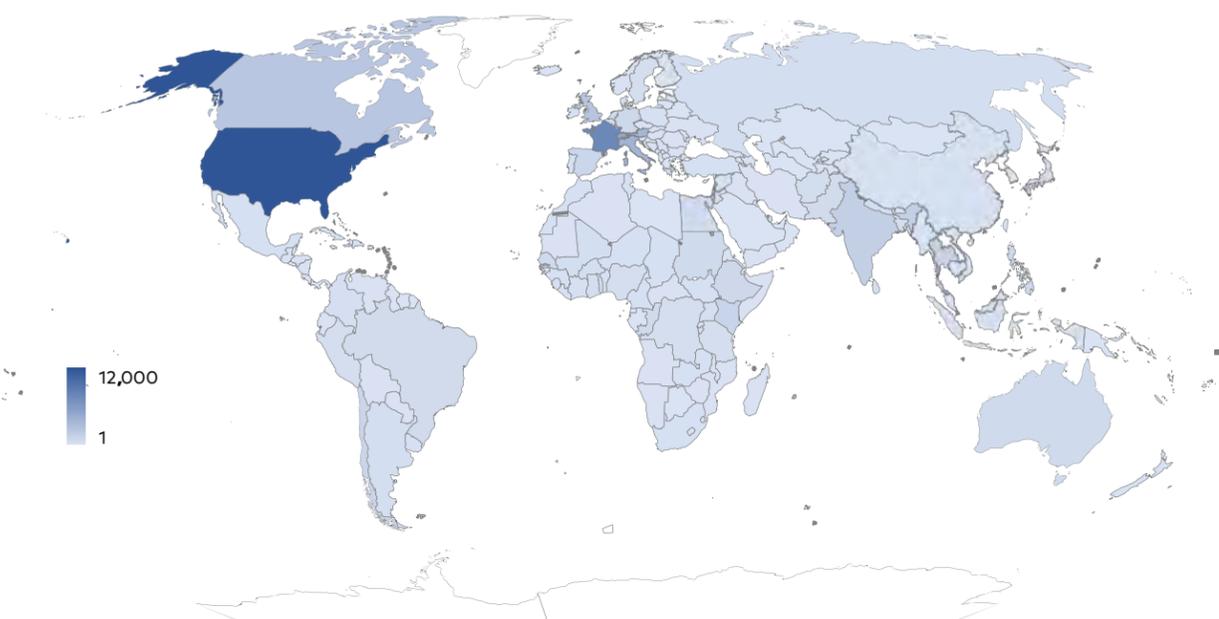
Les équipes de Bangkok et de Nairobi se soutiennent mutuellement pour tous les événements de sensibilisation virtuels en répondant aux questions écrites en temps réel afin de clarifier les interrogations des client.e.s et de fournir des informations supplémentaires si nécessaire tout au long de ces sessions. Grâce à des séances d'information en personne et virtuelles, les bureaux de liaison continueront à étendre leurs activités de sensibilisation à un plus grand nombre de pays dans leurs régions respectives.

Les bureaux de liaison jouent un rôle crucial en soutenant les retraité.e.s et les bénéficiaires dans leurs régions respectives, en particulier lors de l'exercice annuel de pré-suspension visant à minimiser le nombre de prestations suspendues en raison de la non-réception du certificat de droit à prestation.

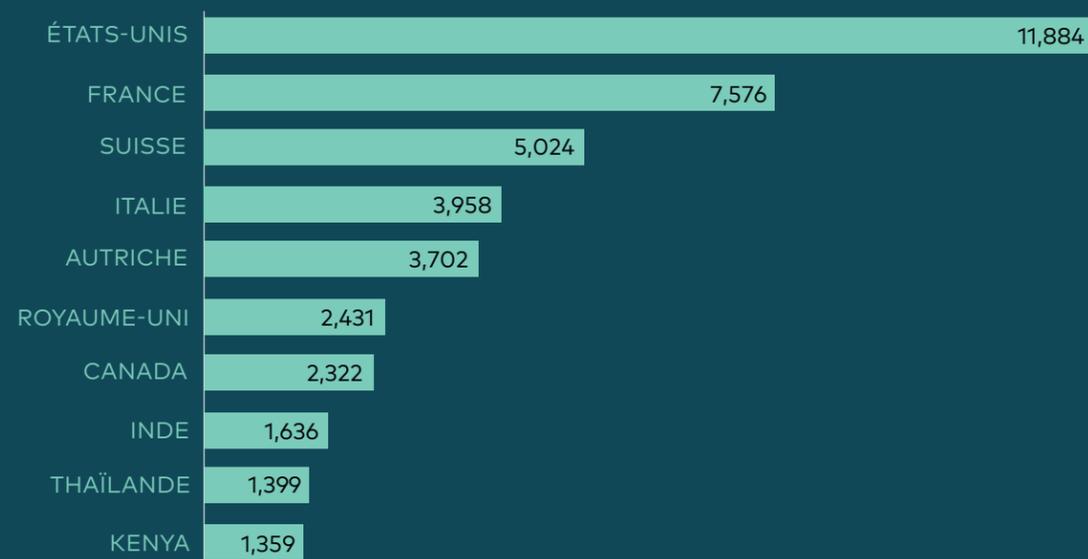
"Il est très important pour les retraité.e.s confrontés à des problèmes, comme le décès de leur conjoint.e, de pouvoir parler à quelqu'un de leur quartier, dans leur langue et leur fuseau horaire. Les différents pôles apportent cet accompagnement ainsi que les associations locales de retraité.e.s."

Odette Foudral,
AAFI Genève

Nombre de retraité.e.s et autres bénéficiaires par adresse postale au 31 décembre 2022



10 pays les plus courants par adresse postale des retraité.e.s et autres bénéficiaires au 31 décembre 2022



Fonds de secours : soutenir nos client.e.s en cas de catastrophe

En 1973, la Caisse a créé son Fonds de secours afin d'apporter une aide financière rapide aux retraité.e.s et aux bénéficiaires confronté.e.s à des difficultés, telles que des dépenses médicales imprévues ou des catastrophes naturelles.

Le Fonds effectue des versements spéciaux ponctuels à un grand nombre de retraité.e.s et de bénéficiaires, qu'il s'agisse d'une urgence médicale non couverte par l'assurance ou de l'impact direct d'une catastrophe naturelle, telle qu'un ouragan ou un tremblement de terre. Plus récemment, la Caisse a contribué à compenser certaines des difficultés subies par les retraité.e.s et les bénéficiaires en Sierra Leone, au Mexique, en Turquie, en Syrie, au Maroc et en Libye.



Pendant la pandémie de COVID-19, la Caisse a fourni au programme de vaccination COVID-19 des Nations Unies des données essentielles sur les retraité.e.s et les bénéficiaires, et les a également tenu informé.e.s des activités de vaccination sur le terrain.

"Lorsque vous voyez les événements mondiaux se dérouler, de la guerre en Ukraine aux inondations en Libye, vous savez qu'ils auront un impact direct sur nos client.e.s, qu'il s'agisse d'un membre du personnel travaillant sur le terrain ou d'un retraité attendant le versement de sa pension. Nous sommes peut-être dans le back-office, mais nous sommes très proches de la ligne de front".

Sarah Mathieson
Cheffe, Groupe de l'analyse des données
CCPPNU



La voie à suivre

"Les prestations définies de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations connexes sont très utiles pour attirer du personnel qualifié dans les différentes organisations du système des Nations Unies. Nous nous engageons à veiller à ce que des dispositions soient prises pour préserver ces valeurs."

Jerry Barton, Président de la FAAFI



Le régime à prestations définies de la Caisse est un avantage attrayant et très apprécié de l'emploi dans le système des Nations Unies. Forte de ses 75 ans d'expérience et de ses milliards de dollars d'actifs, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est dans une position solide et offre à sa communauté mondiale unique de fonctionnaires un certain confort pour la durée de leur service, qu'il s'agisse d'un revenu garanti à vie, d'un soutien en cas d'invalidité ou d'un capital décès pour leurs proches.

Mais plutôt que de se reposer sur ses lauriers, la Caisse cherche continuellement à croître et à s'améliorer. Dans un monde de plus en plus incertain, la Caisse s'efforce de maintenir le cap. Elle cherche à s'adapter aux nouvelles réalités, à relever les nouveaux défis et à saisir les opportunités pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre en constante évolution du système des Nations Unies.

Comme le montrent les exemples présentés dans cette publication, la Caisse reconnaît l'importance d'établir des partenariats solides et de confiance. En travaillant avec les gouvernements, les organisations affiliées et les associations, il vise à accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et à ouvrir la voie à des investissements plus propres, plus socialement responsables et plus durables.

Grâce à ses partenariats, la Caisse s'efforce de tirer parti de l'expertise et des ressources, ce qui lui permet de mieux comprendre les besoins de ses participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires, ainsi que les exigences et complexités croissantes associées à une Caisse mature, à des devises multiples, à des client.e.s géographiquement dispersé.e.s et

à des systèmes d'information multiples. En renouvelant son engagement et en traçant la voie à suivre, la Caisse reconnaît que la bonne gouvernance exige à la fois une gestion contrôlée, efficace et efficiente, ainsi qu'une coopération internationale, de la prévoyance et une pensée innovante pour garantir que la Caisse soit en permanence en mesure de fournir des services et de verser des prestations à ses client.e.s vivant dans le monde entier.

S'appuyant sur l'expérience des sept décennies et demie écoulées, les initiatives futures visant à moderniser la Caisse lui permettront de répondre aux demandes croissantes de services et de garantir un service véritablement adapté aux besoins des client.e.s.

Les initiatives futures visant à moderniser la Caisse lui permettront de répondre aux demandes croissantes de services et de garantir une Caisse de pensions véritablement orientée vers le.la client.e, qui offre à ses participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires des informations facilement accessibles, un temps de réponse rapide et une transparence totale.

Le voyage continue.

Ressources de la CCPPNU à consulter



BROCHURES

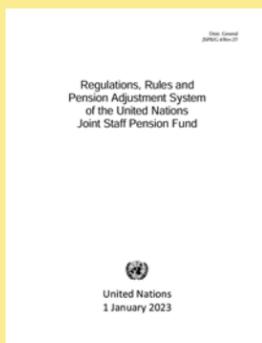
Un certain nombre de brochures d'information ont été créées pour fournir aux participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires de la Caisse des informations sur les questions liées à la pension, telles que les brochures sur les prestations d'invalidité, la participation, la cessation de service, les prestations de survivant, la validation et la restitution.

MODULES D'APPRENTISSAGE EN LIGNE

Les modules d'apprentissage en ligne sur les pensions fournissent aux client.e.s des informations sur leur régime, ainsi que sur les droits à pension, les options, les obligations et des conseils pratiques.

VIDÉOS EDUCATIVES

Une série de 21 vidéos éducatives disponibles en anglais, en français et en espagnol offre aux participant.e.s, retraité.e.s et bénéficiaires un moyen clair, concis et convaincant de s'informer sur la Caisse.



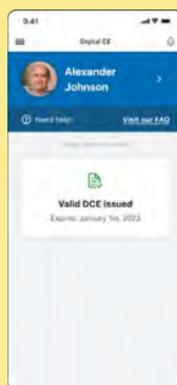
INVESTISSEMENT DURABLE

Notre approche de l'investissement durable décrit l'approche de la Caisse en matière d'investissement durable, en abordant les défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'affecter la durabilité à long terme de la caisse ainsi que son empreinte externe sur le monde.

STATUTS, RÈGLEMENTS ET SYSTÈME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS

Les Statuts, les Règlements et le Système d'ajustement des pensions de la Caisse définissent la gouvernance de la Caisse, les prestations payables et leur mode de gestion, ainsi que les règles de procédure applicables aux travaux du Comité mixte et du Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée.

La CCPPNU à portée de main



LE CERTIFICAT NUMÉRIQUE DE DROIT À PRESTATION

Chaque année, la Caisse vérifie que les retraité.e.s et les bénéficiaires ont toujours droit aux prestations qu'ils reçoivent. Découvrez comment télécharger l'application afin de soumettre votre certificat numérique de droit à prestation.

ESPACE CLIENT (MSS)

MSS fournit aux participant.e.s, aux retraité.e.s et aux bénéficiaires un canal sécurisé pour accéder à leur compte de pension, télécharger des tutoriels et soumettre des formulaires et des documents officiels.



La direction de la Caisse

Président.e.s du Comité mixte depuis 1949

1950 – 1ère session (New York, États-Unis)
M. R.T. Cristobal, ONU, Assemblée générale

1951 – 2ème session (Genève, Suisse)
M. G.A. Johnston, OIT, chef de secrétariat

1952 – 3ème session (New York, États-Unis)
M. Schreiber, ONU, participants

1953 – 4ème session (Rome, Italie)
M. C.S. Booth, OACI, chef de secrétariat

1954 – 5ème session (New York, États-Unis)
M. H.C. Andersen, ONU, chef de secrétariat

1955 – 6ème session (Paris, France)
M. A. Zelenka, OIT, participants

1956 – 7ème session (New York, États-Unis)
M. R. Harper-Smith, UNESCO, chef de secrétariat

1957 – 8ème session (Genève, Suisse)
1958 – 9ème session (Montréal, Canada)
M. A.C. Liveran, ONU, Assemblée générale

1960 – 10ème session (Genève, Suisse)
M. H.S. Kirkaldy, OIT, chef de secrétariat

1962 – 11ème session (New York, États-Unis)
M. M. Schreiber, ONU, participants

1964 – 12ème session (Paris, France)
M. J. Berrier, OACI, chef de secrétariat

1966 – 13ème session (Vienne, Autriche)
M. J. Gibson, ONU, Assemblée générale

1968 – 14ème session (Londres, Angleterre)
M. J.I. Armstrong, OMS, chef de secrétariat

1969 – 15ème session (Rome, Italie)
M. E.S. Abensour, FAO, participants

1971 – 16ème session (Genève, Suisse)
Prof. E. Aujaleu, OMS, chef de secrétariat

1972 – 17ème session (Paris, France)
M. R. Prohme, UNESCO, chef de secrétariat

1973 – 18ème session (Vienne, Autriche)
1974 – 19ème session (Copenhague, Danemark)
M. G.J. McGough, ONU, Assemblée générale

1975 – 20ème session (Genève, Suisse)
Mme.P.K. Tsien, ONU, participants

1976 – 21ème et 22ème sessions (New York, États-Unis)
M. D.J. Musk, UIT, chef de secrétariat

1977 – 23ème session (Nairobi, Kenya)
1978 – 24ème session (Rome, Italie)
M. M. Okeyo, ONU, Assemblée générale

1979 – 25ème (Manille, Philippines) et 26ème (New York, États-Unis)
M. E. Garrido, ONU, Assemblée générale

1980 – 27ème (Washington, D.C., États-Unis) et 28ème (New York, États-Unis)
M. K.A.P. Stevenson, FAO, chef de secrétariat

1981 – 29ème session (Genève, Suisse)
Dr A. Sauter, OMS, chef de secrétariat

1982 – 30ème session (Genève, Suisse)
M. Aamir Ali, OIT, chef de secrétariat

1983 – 31ème e session (Londres, Angleterre)
1984 - 32e session (Paris, France)
Dr A. Sauter, OMS, chef de secrétariat

1984 – 33ème session (Vienne, Autriche)
M. Aamir Ali, OIT, chef de secrétariat

1985 – 34ème session (Montréal, Canada)
M. Aamir Ali, OIT, chef de secrétariat

1986 – 35ème (Copenhague, Danemark) et 36ème (Genève, Suisse)
M. G. Fulcheri, ONU, participants

1987 – 37ème session (Genève, Suisse)
M. G. Fulcheri, ONU, participants

1989 – 38ème session (New York, États-Unis)
1990 – 39ème session (Rome, Italie)
M. E. Zador, ONUDI, organe directeur

1990 – 40ème (Londres, Angleterre) et 41ème (Genève, Suisse) sessions
1991 – 42ème (Washington, États-Unis)
M. E. Zador, ONUDI, organe directeur

1991 – 43ème session (Paris, France)
M. D.G. Aitken, OMS, chef de secrétariat

1992 – 44ème session (New York, États-Unis)
1993 – 45ème session (Montréal, Canada)
M. D.G. Aitken, OMS, chef de secrétariat

1994 – 46ème session (Vienne, Autriche)
M. A. Marcucci, FAO, participants

1996 – 47ème session (Turin, Italie)
M. Y. Chotard, OIT, organe directeur

1998 – 48ème (Vienne, Autriche) et 49ème (Genève, Suisse)
M. D. Goethel, AIEA, chef de secrétariat

2000 – 50ème session (Genève, Suisse)
M. W.P. Scherzer, AIEA, participants

2002 – 51ème session (Rome, Italie)
Dr J. Larivière, OMS, chef de secrétariat

2004 – 52ème session (Montréal, Canada)
M. A. Busca, OIT, chef de secrétariat

2006 – 53ème session (Nairobi, Kenya)
M. V. Yossifov, OMPI, participants

2007 – 54ème session (New York, États-Unis)
Mme V. M. González Posse, ONU, Assemblée générale

2008 – 55ème session (Rome, Italie)
M. J. Pozenel, ONU, chef de secrétariat

2009 – 56ème session (Vienne, Autriche)
M. P. Sayour, OIT, participants

2010 – 57ème session (Londres, Angleterre)
M. V. Yossifov, OMPI, chef de secrétariat

2011 – 58ème session (Genève, Suisse)
Mme C. Nana Yaa Nikoi, FAO/PAM, chef de secrétariat

2012 – 59ème session (Paris, France)
M. A.O. Adeniyi, ONU, participants

2013 – 60ème session (New York, États-Unis)
S.E. M. P.R.O. Owade, ONU, Assemblée générale

2014 – 61ème session (Rome, Italie)
Mme T. Panuccio, FAO, chef de secrétariat

2015 – 62ème session (Genève, Suisse)
M. A.O. Adeniyi, participants de l'ONU

2016 – 63ème session (Genève, Suisse)
M. V. Yossifov, OMPI, chef de secrétariat

2017 – 64ème session (Vienne, Autriche)
Mme A. Van Houtte, FAO, chef de secrétariat

2018 – 65ème session (Rome, Italie)
M. J. Levins, PAM, participants

2019 – 66ème session (Nairobi, Kenya)
S.E. M. P.R.O. Owade, ONU, Assemblée générale

2020 – 67ème et 68ème sessions (virtuel)
Mme M. H. Lopez, ONU, Secrétariat

2021 -69ème session (virtuel)
M. J. Levins, PAM, participants

2022 – 70ème, 71ème (virtuel) et 72ème sessions (Vienne, Autriche)
M. V. Vesely, UIT, chef de secrétariat

2023 – 73ème, 74ème (virtuel) et 75ème (Londres, Angleterre) sessions
Mme A. Van Houtte, FAO, chef de secrétariat

Administrateur.trice.s des pensions

ADMINISTRATEURS/TRICES	ANNÉES DE SERVICE
Bannerman Clark	1950-1952
Mildred Riddelsdell	1953-1954
Isaac Georges	1955-1958
Bernardus T. Twigt	1959-1960
H. Wilmot	1960-1963
Arthur Liveran	1963-1983
Anthony Mango	1983-1986
Raymond Gieri	1987-2000
Bernard Cochemé	2001-2012
Sergio B. Arvizu	2013-2018
Paul Dooley (Acting)	2018
Janice Dunn Lee (Acting)	2019
Rosemarie McClean*	2020-

*L'Administrateur/trice des pensions gère les questions relatives à l'administration des pensions et rend compte au Comité mixte. Un poste indépendant de secrétaire du Comité mixte a été créé par la résolution A/RES/74/263 de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec effet au 1er janvier 2020.



“Le système de retraite des Nations Unies est fermement ancré dans l’État de droit ; ses dispositions doivent toujours être appliquées de manière équitable et uniforme à tou.te.s ses participant.e.s et retraité.e.s.”

Arthur Liveran (1919-2005)
Secrétaire/Administrateur des pensions de
1963 à 1983.



1 Dag Hammarskjöld Plaza
885 Second Avenue, New York, NY 10017
www.unjspf.org/fr